

REUNION DU VENDREDI 10 SEPTEMBRE 2004

PRESENTS :

MM	LUTHRINGER	Jean
	FRANCK	Bernard
	HANS	Michel
	BRETA	Christian
	DREYER	Véronique
	ROTHRA	Marie-Jeanne
	LEHMANN	Fernand
	GUILLEMAIN	Pierre
	COMPERE	J.François
	HERRGOTT	Dominique
	WEHRLLEN	Didier

1. POINT SUR LES TRAVAUX

Couloir mairie école : monsieur le Maire signale qu'il y a eu un dépassement d'environ 1000 € suite aux travaux de plâtrage + main d'œuvre (en arrachant la tapisserie, il y avait de gros trous). Le conseil municipal est d'accord pour ce surplus.

Evacuation des eaux pluviales : monsieur le Maire rappelle que Royer a obtenu le marché. Puis, présentation du dossier technique avec explications (départ M. Dreyer, arrivée rue Strumatt).

Remarques :

- Ne pourrait-on pas prendre depuis Pierre Guillemain un peu de terrain en bordure de propriété afin de respecter un alignement ? A voir avec les propriétaires concernés.
- Prévenir les propriétaires du passage de tuyaux (tuyaux existant mais plus gros)
- Voir avec le mur que Daniel Herrgott va refaire : prendre également cette portion en compte.
- Vérifier la direction de l'eau lorsqu'elle coule au niveau de la maison Kayser

Salle des fêtes : monsieur le maire présente le plan de la salle des fêtes et donne à chaque conseiller le tableau récapitulatif du devis.

Remarques :

- enlever le mur entre la salle de rangement et la buvette (à l'entrée)
- rangement 1 et salle de réunion : prévoir une porte en accordéon qui peut s'ouvrir (nouvelle partie)
- voir s'il ne faut pas installer un nouveau chauffage
- négociation des taux d'honoraires avec l'architecte
- il faut faire en sorte de prévoir un maximum de choses dans le devis afin qu'il n'y ait pas d'avenant.
- Prévoir une réunion avec les conseillers et l'architecte sur place.
- voir également pour une demande de subvention auprès de Jeunesse et sport
- si accord, les plans seront donnés au bureau de contrôle pour approbation.

2. CREDITS TRAVAUX IMPREVUS

Salle informatique : suite à la remise d'ordinateurs à l'école, la commune a décidé de créer une salle informatique dans le logement ancienne cuisine. Un plan de travail pour informatique a été fait par l'entreprise Mura pour un montant de 897 €. Pas d'objection.

Animation jeunesse : suite au dernier conseil, Mme Berna nous avait demandé l'autorisation pour faire une après-midi de bricolage (une fois par semaine) avec les enfants pendant les grandes vacances. La commune avait précisé qu'elle prendrait à sa charge l'achat de matériel. Mme Berna nous a donc transmis ces factures pour un montant de 81,94 €. Le conseil municipal autorise la commune à effectuer le remboursement à Mme Berna d'un montant de 82 € tout en la remerciant encore.

3. EXTENSION EAU RUE BIELACKER (CONCERNE CHALET BRAUN)

Suite au courrier de la communauté de communes, qui explique qu'elle ne prendra pas à sa charge l'extension de la conduite, la commune a fait faire un devis par la sogest et nous en avons informé le propriétaire.

Le propriétaire doit prendre à sa charge les travaux, mais dans ce cas, comme la commune prévoit de poser une conduite de 125m/m, la commune prendrait également à sa charge la plus value du prix de la conduite.

Pose d'un branchement d'eau potable en DN 40m/m	:	1 329.82 €	TTC
Terrassement	:	1 882.55 €	TTC
Plus value pour la commune conduite en fonte DN 125m/m	:	2 668.30 €	TTC

Un devis détaillé est demandé à la Sogest : fournitures, coût des travaux. A voir avec la Sogest pour plus de détails concernant ces travaux.

4. ACHAT TERRAIN HERRENMATT

Monsieur le Maire précise que suite au dernier conseil municipal, M. et Mme Broll était d'accord pour l'achat de terrain communal.

La commune a donc reçu un certificat d'arpentage précisant la superficie :

- parcelle 96/20	:	8a51
- parcelle 98/20	:	1a57

Total		10a18

5. OUVRIER COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que M. Bernard Foerster travaillera, à partir du 13 septembre 2004 comme agent d'entretien polyvalent dans notre commune à mi-temps et l'autre mi-temps à Storckensohn.

Monsieur le Maire indique les prétentions salariales de M. Foerster. Cependant, dans la fonction publique, les employés sont rémunérés suivant une grille indiciaire. N'arrivant pas au salaire annuel de l'agent, la commune propose de verser, comme au reste des employés, l'indemnité de missions de préfecture qu'il touchera en décembre et demande aux conseillers la mise en place de l'indemnité d'administration et de technicité.

Le conseil municipal décide donc d'instaurer l'indemnité d'administration et de technicité à partir du 1^{er} septembre. Cette indemnité sera versée mensuellement et au prorata des heures de travail.

6. SUBVENTION RAVALEMENT DE FACADE

Monsieur le Maire annonce aux conseillers qu'une demande de subvention est faite par Mme Weil pour le ravalement de façade.

Le conseil municipal accepte le versement de 229 €.

7. LOYER PRESBYTERE DE SAINT-AMARIN

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la commune de Saint-Amarin demandant une participation financière aux 6 communes concernés (Geishouse, Moosch, Malmerspach, Ranspach, Mitzach, Saint-Amarin) au prorata du nombre d'habitants.

Le conseil municipal émet un avis favorable. Cependant, est-il encore toujours nécessaire de mettre à disposition un local au niveau de la commune si nous payons déjà un loyer ? Un courrier sera envoyé.

8. ACHAT TERRAIN M. BRINGARD

Monsieur le Maire donne lecture du courrier que M. Bringard adresse à la mairie. Ce courrier stipule qu'il aimerait acquérir du terrain communal qui n'est à ce jour, plus entretenu et que M. Rogy loue à la commune.

Après discussion, les conseillers souhaitent ne pas vendre ce terrain (terrasses, fait partie des particularités du village). Cependant, les conseillers proposent la location d'un bout de terrain afin qu'il puisse y entreposer son bois.

9. REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire fait part aux conseillers des remerciements venant de l'APA et de la Résidence Jungck pour notre aide.

10. DIVERS

Sortie de Noël des personnes âgées : cette année, la commune organise de nouveau une sortie en bus pour le Noël des personnes âgées. Date : 6 novembre 2004. Le détail de la sortie suivra.

Sortie conseil municipal : les conseillères proposent la mise en place d'une sortie du conseil municipal (proposition : samedi la journée : marche + repas de midi en cours de route + repas le soir dans la commune). Le principe est adopté, la date reste à définir ! (Sûrement 2005).